



PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ
DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS DE
LA COMMUNE DE VANVILLÉ

Directeur du projet : Maria JOUVES, Maire de Vanvillé

Rapport du pré-diagnostic et de l'état des lieux de la voirie et des espaces publics :

La commune de Vanvillé ne dispose pas de trottoirs, les bords de voirie ne sont réalisés qu'en gazon.

Les seuls espaces publics de la commune sont ; l'église, l'école et la Mairie.

- La Mairie, l'église et l'école dispose déjà un accès adéquat aux personnes à mobilité réduite par la cour de l'école.
- La Mairie et l'école, disposent de toilettes aux normes actuelles, seul manque une place de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Concernant l'accès au transport en commun (car de ramassage scolaire et ligne de bus) Les dispositions lors de la construction des abris bus ont été conçus en conformité avec la réglementation d'accessibilité pour les handicapés.

Plan d'action :

La commune de Vanvillé, à un projet d'extension de la Mairie et de la construction d'une salle polyvalente, par le biais d'un contrat rural.

Le parking de la Mairie ainsi que son accessibilité est compris dans ce projet, place de stationnement et rampe d'accès aux locaux de la Mairie et de la salle polyvalente, toilettes pour hommes et pour femmes accessible aux personnes à mobilités réduites, afin d'être indépendant de l'école.

Si ce contrat rural venait à ne pas aboutir, la Mairie engagerait les travaux, de construction d'une place de stationnement pour personnes handicapées.

Financement du projet : Subvention (conseil général et régional), Dotation Globale d'Équipement ainsi qu'une demande de réserve Parlementaire et d'un autofinancement par emprunt.

Date de réalisation des travaux : courant 2011

Concernant la voirie, les travaux de mise en conformité des trottoirs se feront, au moment de la réfection des routes.

Communication du Plan de mise en Accessibilité :

Un affichage sur les panneaux administratifs d'un mois, à compter de la date de signature de ce Plan, ainsi que la publicité sur le site internet de la commune.

La transmission sera faite aux services chargés de l'éclairage public, de l'organisme responsable de l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que de l'électrification et de la distribution de l'eau sur la commune.

Fait à Vanvillé le, 15 décembre 2009

Le Directeur de projet :
Maria JOUVES, Maire de Vanvillé

